GK/HO BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2015-300 /PRES-TRANS/PM/MESS/MRSI/MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université Ouaga II.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, | SAUN N : 00303

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition;

VU le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2014-004/PRES-TRANS du 23-novembre 2014 por ant composition du Gouvernement;

VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

VU le décret n°2007-834/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2007 portant création de l'Université Ouaga II;

VU le décret n°2008-442/PRES/PM/MESSRS/MEF du 15 juillet 2008 portant érection de l'Université Ouaga II en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n°2008-516/PRES/PM/MESSRS/MEF du 28 août 2008 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga II;

VU le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

Sur rapport du Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur ;

Le Conseil des ministres de la transition entendu en sa séance du 14 janvier 2015 ;

DECRETE

ARTICLE 1: Il est créé à l'Université Ouaga II, au titre de l'année 2015 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude des Comités Techniques Spécialisés (CTS), tenus du 14 au 21 juillet 2014 à OUAGADOUGOU, au BURKINA FASO, cinq (05) emplois de maître assistants, dont quatre (04) en sciences économiques et de gestion à l'Unité de formation et de

recherche en sciences économiques et de Gestion (UFR/SEG) et un (1) en sciences juridiques et politiques à l'Unité de formation et de recherche en sciences juridiques et politiques (UFR/SJP).

ARTICLE 2:

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 25 mars 2015



Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Jean Noël PODA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale

Augustin Marie-Gervais LOADA

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Filiga Michel SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances?

Jean Gustave SANON